



Azimut Vertou Rando

10 rue Edith Piaf - 44120 VERTOU
Site internet : www.azimutvertourando.fr
Contact : azimutvertourando@laposte.net
☎ : 07 68 20 10 10

Informations saison 2021-2022

Azimut Vertou Rando est une association vertavienne de randonnée pédestre et marche nordique. Elle est labellisée Sport Santé et particulièrement Rando Santé®.

Elle propose des sorties marche classique, marche nordique et Rando Santé®.

Les lieux et horaires de rassemblement pour covoiturage seront :

- le lundi au stade des Echalonnières, rue du Bignonnet, à 14h00, Rando Santé® sur inscription.
- le jeudi au stade des Echalonnières, rue du Bignonnet, à 9h00,
- le samedi au stade des Echalonnières, rue du Bignonnet, à 8h45,
- le samedi au stade des Echalonnières, rue du Bignonnet, à 14h15.

Les marches commenceront le 09 septembre 2021.

Les formules d'adhésion proposées :

La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Individuelle* avec IRA :

Au tarif de 40,00€, elle comprend la licence FFRP avec assurance Responsabilité civile et Accidents corporels (28,00€) et l'adhésion à AzVR (12€)

Famille** avec IRA :

Au tarif de 77,80€, elle comprend la licence FFRP avec assurance Responsabilité civile et Accidents corporels (55,80€) et l'adhésion à AzVR (12€ + 10€)

*La licence individuelle est un titre annuel nominatif distribué par une association adhérente à la Fédération et ouvrant certains droits à son titulaire.

** La licence familiale est un titre annuel distribué par une association adhérente à la Fédération à un titulaire et ses rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

- conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé ;
- enfants mineurs,

- enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents ;
 - petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents.
- Pour une licence familiale, déclarer toutes les personnes de la famille qui adhèrent en même temps que le titulaire au dos du formulaire d'inscription.

La validité des licences :

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1er septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'assurance attachée à la licence est valable de la date de souscription jusqu'au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.

Il est important de conserver le document de la licence toute la saison.

Certificat médical :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée ou marche nordique est obligatoire pour les nouveaux adhérents et un spécifique Rando Santé®.

Il est valable 3 ans à partir de sa date d'émission et doit être renouvelé au delà de ce délai.

Information pour les nouveaux adhérents :

Pour les nouvelles personnes souhaitant s'initier à la marche nordique, il est imposé de participer à une ou deux sortie(s) avec le groupe de marche nordique mais sans bâtons. A l'issue de ces sorties, si le rythme convient, elles pourront participer aux séances d'initiation de marche nordique. Il est préférable de ne pas acheter vos bâtons avant l'initiation. Pour ces séances, les bâtons sont loués 2€ la paire puis nous vous conseillons pour votre achat.